

OVH : haro sur le stockage de fichiers illégaux !

Octave Klabo, le fondateur de la société, a envoyé le 1er août un message clair à ceux qui stockaient des fichiers protégés par des droits d'auteur et illégalement acquis: « *OVH reçoit chaque jour des alertes concernant la présence de fichiers protégés par le droit d'auteur sur ses serveurs dédiés, et accessibles via le P2P* ». Il poursuit: « *Jusqu'à-là, on prévenait le client, puis on lui pré-fermait le serveur, puis ça recommençait jusqu'à ce que le contrat soit cassé et le serveur fermé* » .

Désormais OVH promet d'être moins clément avec ses clients : « ***Maintenant on ferme le serveur immédiatement***, et on casse le contrat dans la foulée. Les sommes payées ne sont pas remboursées. Le service juridique est à la disposition du client ». Grâce à cette méthode, il espère faire disparaître environ 95% des activités illégales de son réseau d'ici 3 mois.

Il faut savoir que sur ce point la loi est du côté de l'hébergeur. La loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004 précise que **sa responsabilité ne sera pas engagée pour des contenus manifestement illicites à condition qu'il ait rapidement** pour bloquer l'accès ou supprimer ces données. La seule condition étant qu'un ayant droit doit le lui avoir signalé.

Octave Klabo a précisé sa pensée ce lundi 4 août: seulement **300 à 400 serveurs dédiés sur 40.000 sont exposés** à la menace. Désormais, les alertes reçues par OVH seront automatiquement renvoyées aux clients. Au bout de trois alertes, le serveur sera suspendu avec la possibilité de récupérer les données.